

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE : CORRIDA DE MUR

---

### 1. Concurrents

L'épreuve est ouverte à toute personne (H/F) à partir de la catégorie Junior (né en 2006 et Avant).

Les courses « enfants » sont ouvertes selon les âges décrits dans l'article 5.

Le nombre de coureurs autorisés à participer est limité à 250 participants

### 2. Inscriptions

Sur le site KLIKEGO (jusque 23H le 08/03/2024)

Ou sur place jusque 17H30 pour la corrida 10km avec certificat médical à jour. (idem enfants, 30 minutes avant départ)

### 3. Remise des dossards

Les dossards seront distribués sous les halles H.Le Lu le samedi 09 mars à partir de 15H30 et devront être retirés au moins 20 minutes avant la course.

### 4. Coût des inscriptions

10€ sur Klikego (ou sur place)

Gratuit pour les courses enfants / jeunes.

**NB :** les bénéfices des inscriptions de cette manifestation seront reversés à l'Association Rayon de Soleil.

### 5. Horaires de départs

Le départ se fera entre les halles et l'église à :

Enfants de 6 à 9 ans (nés de 2015 à 2017) : **16 h00** pour une distance d'environ 500m

Jeunes de 10 à 12 ans (nés de 2012 à 2014) : **16 h40** pour une distance d'environ 1 500m

Juniors et Adultes (16 ans et +) : **18H00** pour une distance d'environ 10 000m

### 6. Dossard

Le dossard doit être fixé devant de manière lisible ; soit sur la poitrine, soit devant les hanches sur une ceinture.

Rétrocession de Dossard Interdite

### 7. Récompenses Podium

- 3 premiers au scratch (hommes et femmes)

- 3 meilleurs déguisements

Chaque enfant recevra une médaille.

Un podium enfants et jeunes sera fait pour la photo souvenir

### 8. Certificats Médicaux

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Justificatif d'Aptitude à joindre à votre inscription :

- licence sportive délivrée par la FFA ou FFTRI

- certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve

### 9. Possibilité d'annulation

Toute demande de désengagement est acceptée jusqu'au mercredi 06 mars inclus à minuit.

Au-delà, les demandes d'annulation ne seront plus recevables (remboursées)

### 10. Ravitaillements

1 ravitaillement unique à l'arrivée réservé aux coureurs

(Boisson dont soupe chaude & alimentation simple : fruits – gâteaux)

**NB :** Sur le site, une buvette ou des marchands alimentaires seront présents mais payants au-delà des frais d'inscription

### 11. Respect des signalisations et consignes de sécurité

L'organisation met en place un fléchage tout au long du parcours. Le balisage, le code de la route et les signaleurs doivent être respectés par les concurrents.

En cas de non-respect de ces consignes, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent.

Des secouristes seront également présents sur l'épreuve. L'organisation vérifiera le circuit avant les courses.

### 12. Droit d'Image

Chaque concurrent autorise l'organisateur et les médias à utiliser ou faire utiliser son nom, son image dans le cadre de sa participation aux épreuves.

### 13. Assurance Organisation

L'organisation est couverte en responsabilité civile en conformité de la charte des courses hors stade.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.